

**8^{ème} DELIBERATION DE LA SEANCE DU 13 MARS 2025
à 20 HEURES 30**

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13 + 2 procurations

Date de convocation :
le 6 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq
et le jeudi treize mars à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, FANTON Pascale LAVASTRE Norbert, REBOULET Franck, TOLLETI Patrick, DOSE Nathalie, JUSTAMOND Mireille, FRENE Eric, FRAC Valérie, ARNAUD Jérôme, BERTRAND Michèle.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : MATHIEU Pierre procuration à NADAL Laurent, JALLIFFIER-ARDENT Catherine procuration à DOSE Nathalie

Antoine PLUTINO est élu à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

Objet : Autorisation de désherbage de la bibliothèque

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,
Considérant qu'un certain nombre de documents et ouvrages présents depuis plusieurs années dans les collections de la bibliothèque communale doivent être réformés car leur contenu est devenu obsolète, ou parce qu'ils sont dans un état n'en permettant plus une utilisation normale,
Les bénévoles de l'association Légendes on extrait deux listes à l'aide du logiciel Orphée comprenant pour chaque livre concerné son titre, le nom de l'auteur, la cote, le code barre et la date à laquelle il a été retiré des rayons, ainsi que le nombre total de livres à supprimer. Cette liste est jointe en annexe.

Il convient d'autoriser l'association Légendes, à procéder au désherbage de la bibliothèque et à faire don des ouvrages réformés à l'association Voyage Culture, 1 rue Francis de Pressensé – 30100 Alès, représenter par M. BAPTISTE Joël.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE** l'association Légendes à procéder au retrait des ouvrages figurant sur les listes jointes ;
- ✓ **AUTORISE** l'association Légendes à faire don de ces livres à l'association Voyage Culture, 1 rue Francis de Pressensé – 30100 Alès, représenter par M. BAPTISTE Joël.

Ainsi fait les jour, mois, ans susdits.

Le Maire,
Laurent NADAL



Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le

ID : 030-213000763-20250313-D2025_011-DE

D2025-011